N° 75-006-X au catalogue
ISSN 2291-0859

Regards sur la société canadienne

Le taux de chômage local et la retraite définitive

par Diane Galarneau, Martin Turcotte, Yves Carrière et Eric Fecteau

Date de diffusion : le 22 avril 2015

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens »

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Le taux de chômage local et la retraite définitive

par Diane Galarneau, Martin Turcotte, Yves Carrière et Eric Fecteau

Aperçu

À partir de la banque de Données administratives longitudinales (DAL), cette étude examine si l'âge anticipé de la retraite varie selon le taux de chômage de la région économique. De plus, l'étude vérifie si le lien entre le taux de chômage de la région économique et la probabilité de la prise de la retraite demeure lorsque d'autres facteurs sont pris en compte.

- En 2007, l'âge anticipé de la retraite dans les régions économiques avec un taux de chômage plus faible était de 64,2 ans, comparativement à 62,7 ans dans les régions économiques avec un taux de chômage plus élevé.
- Au cours de la période allant de 1991 à 2007, les travailleurs des régions économiques ayant un taux de chômage plus élevé pouvaient s'attendre à prendre leur retraite deux ans plus tôt, en moyenne, que ceux des régions économiques ayant un taux de chômage plus faible.
- En 2007, les provinces des Prairies affichaient les taux de chômage les plus faibles au pays et les âges anticipés de la retraite les plus élevés (de 64,3 à 65,5 ans). Le Québec et trois des provinces atlantiques affichaient au contraire des taux de chômage relativement élevés et des âges anticipés de la retraite parmi les plus faibles (de 62,4 à 63,2 ans).
- Les salariés des régions économiques ayant un taux de chômage plus élevé demeuraient plus susceptibles de prendre une retraite avant 62 ans que ceux vivant dans des régions économiques ayant un taux de chômage plus faible, et ce, même en tenant compte des autres facteurs pouvant influer sur la probabilité de retraite.

Introduction

La décision de prendre sa retraite est un processus complexe, dans lequel intervient un ensemble de facteurs, dont la situation financière des individus, leurs aspirations personnelles, leur santé, leurs caractéristiques démographiques et celles du marché du travail[1].

Le taux de chômage local est un autre élément à considérer. En effet, dans les régions où le taux de chômage est élevé, les travailleurs âgés pourraient être plus susceptibles de perdre leur emploi et d'éprouver des difficultés à réintégrer le marché du travail. Le manque de possibilités d'emploi pourrait ainsi les pousser à prendre leur retraite plus tôt que leurs homologues des régions à taux de chômage plus faible.

Étant donné que plusieurs études ont démontré que les mises à pied augmentent la probabilité de retraite chez les travailleurs âgés[2], un taux de chômage élevé pourrait avoir le même effet. Les travailleurs âgés des régions à taux de chômage élevé pourraient ainsi faire face à un double risque : celui de devancer leur retraite et d'y être moins bien préparés financièrement que les travailleurs des régions à taux de chômage moins élevé.

À l'aide de la banque de Données administratives longitudinales (DAL), cet article examine d'abord comment a évolué l'âge anticipé de la retraite au Canada depuis 1991, selon le taux de chômage de la région économique de résidence. Il vérifie ensuite l'impact

du taux de chômage local sur la probabilité de la prise de la retraite à l'aide d'un modèle. Une version détaillée, intitulée *Impact du taux de chômage local sur la retraite définitive*, présente des renseignements supplémentaires.

De taux de chômage plus faibles sont associés à des âges anticipés de la retraite plus élevés

Afin de capter l'effet du taux de chômage local sur l'âge anticipé de la retraite, des informations sur les taux de chômage annuels moyens de la population en âge de travailler ont été tirés de l'Enquête sur la population active (EPA) pour chacune des 73 régions économiques (RE) du Canada. Ces RE ont été réparties en trois groupes distincts selon que le niveau de leur taux de chômage était relativement faible, moyen ou relativement élevé (voir *Sources de données, méthodes et définitions*). L'âge anticipé de la retraite a ensuite été calculé pour ces trois groupes de RE (graphique 1).

Il existait un écart moyen de plus de 2 ans sur l'âge anticipé de la retraite entre les régions à taux de chômage élevé et faible de 1991 à 2007. C'est en 2007 que l'écart était le plus faible; cette année-là, les travailleurs des régions ayant un taux de chômage plus élevé pouvaient s'attendre à prendre une retraite à 62,7 ans, comparativement à 64,2 ans pour les travailleurs des région ayant un taux de chômage plus faible. Ces résultats appuient donc l'hypothèse selon laquelle les travailleurs âgés des régions où les possibilités d'emploi sont moins nombreuses auraient tendance à prendre une retraite plus tôt.

Graphique 1
L'âge anticipé de la retraite définitive[1] est plus élevé dans les régions économiques ayant des taux de chômage plus faibles

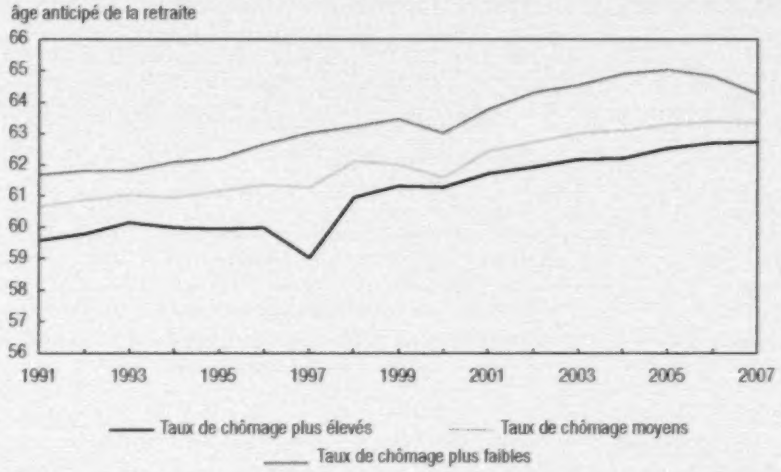

1. Une retraite définitive survient lorsque le revenu d'emploi passe d'un revenu supérieur à 5 000 $ à un revenu inférieur à 5 000 $ pendant au moins les quatre années suivantes.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL), 1991 à 2011.

L'âge anticipé de la retraite est plus élevé dans les Prairies

En 2007, l'âge anticipé de la retraite était plus élevé à Calgary, puis à Toronto, Montréal et Vancouver. Cet ordre s'est maintenu pendant presque toute la période, soit de 1998 à 2007 (graphiques 2.1 et 2.2). Il correspond par ailleurs à l'inverse de l'ordre affiché par les taux de chômage des quatre villes au cours des années 1995 à 2004. Ces résultats tendent aussi à appuyer l'hypothèse voulant que les travailleurs des marchés du travail moins dynamiques soient poussés vers la retraite plus tôt que leurs homologues des régions plus dynamiques.

La relation entre l'âge anticipé de la retraite et le taux de chômage est également observée selon la province (graphiques 3.1 et 3.2). En 2007, par exemple, les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) affichaient les âges anticipés de la retraite parmi les plus élevés (de 64,3 à 65,5 ans) et les taux de chômage parmi les plus faibles au pays (autour de 4 %). En contrepartie, le Québec et trois des provinces atlantiques (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador)

connaissaient, quant à elles, des taux de chômage plus élevés (de 7 % à 13 %) et des âges anticipés de la retraite généralement plus faibles (de 62,4 à 63,2 ans).

La relation était cependant plus ténue dans certains cas. Par exemple, bien que son taux de chômage ait été plus élevé, la Saskatchewan affichait un âge anticipé de la retraite légèrement plus élevé que l'Alberta. De même, le Québec affichait un âge anticipé de la retraite plus faible que l'Ontario (62,4 et 63,7 ans, respectivement), alors que ces deux provinces avaient des taux de chômage qui n'étaient séparés que par moins d'un point de pourcentage en 2007. En plus du taux de chômage local, d'autres facteurs peuvent donc avoir un impact sur la décision de la prise de la retraite.

L'impact du taux de chômage local est confirmé

Il est possible de tenir compte à la fois de l'impact des conditions économiques régionales (c.-à-d. du taux de chômage) et des autres facteurs pouvant influer sur l'âge de la retraite à l'aide d'un modèle de survie. Dans ces modèles[3], on s'intéresse à la probabilité de prendre sa retraite avant l'âge de 62 ans (soit de 50 à 61 ans)[4] parmi les personnes nées entre 1941 et 1946.

Pour la plupart des cohortes, un taux de chômage élevé demeurait associé à une plus grande probabilité de retraite avant 62 ans, et ce, même en tenant compte des autres facteurs (tableau 1).

Graphique 2.1
Pendant toute la période, l'âge anticipé de la retraite définitive[1] était plus élevé à Calgary

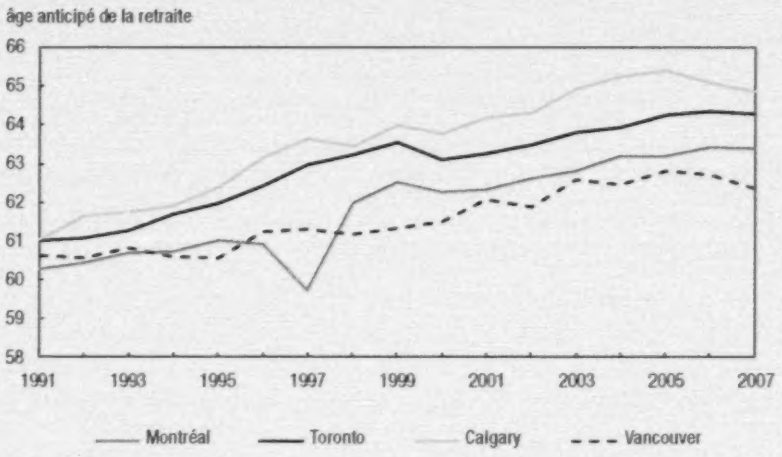

1. Une retraite définitive survient lorsque le revenu d'emploi passe d'un revenu supérieur à 5 000 $ à un revenu inférieur à 5 000 $ pendant au moins les quatre années suivantes.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL), 1991 à 2011.

Graphique 2.2
Les taux de chômage étaient généralement plus faibles à Calgary au cours de la période

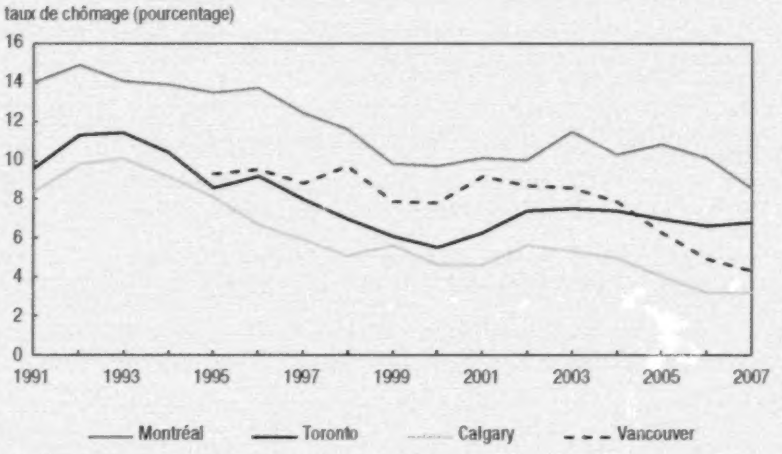

Note : Les données pour Vancouver ne sont pas disponibles avant 1995.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA), 1991 à 2007.

Par exemple, pour les femmes salariées nées en 1941, qui résidaient dans une RE ayant un taux de chômage plus élevé, la probabilité de prendre sa retraite avant 62 ans était de près de 75 %. Autrement dit, les trois quarts des salariées de ces régions ont pris leur retraite avant 62 ans. En comparaison, 53 % de leurs homologues des RE ayant un taux de chômage plus faible en on fait autant, ce qui représente un écart de plus de 20 points de pourcentage.

Chez les hommes nés la même année, l'écart était de 11 points de pourcentage. La probabilité de prendre sa retraite avant 62 ans des salariés masculins des RE ayant un taux de chômage plus élevé était en effet de 49 %, comparativement à 38 % pour leurs homologues des RE ayant un taux de chômage plus faible[5].

L'écart de la probabilité de retraite avant 62 ans entre les RE ayant un taux de chômage plus faible et plus élevé a cependant tendance à diminuer dans le temps, au point de ne plus être significatif pour les hommes nés en 1946. Fait intéressant, la probabilité de la retraite a diminué plus rapidement d'une cohorte à l'autre dans les régions ayant un taux de chômage plus élevé.

L'amélioration générale des conditions du marché du travail observée depuis la deuxième moitié des années 1990 pourrait expliquer en partie cette diminution. En effet, l'écart des taux de chômage entre RE s'est amenuisé au cours de la période, ce qui rend l'effet du taux de chômage plus difficile à capter

Graphique 3.1
L'Alberta et la Saskatchewan affichaient l'âge anticipé de la retraite définitive[1] le plus élevé en 2007

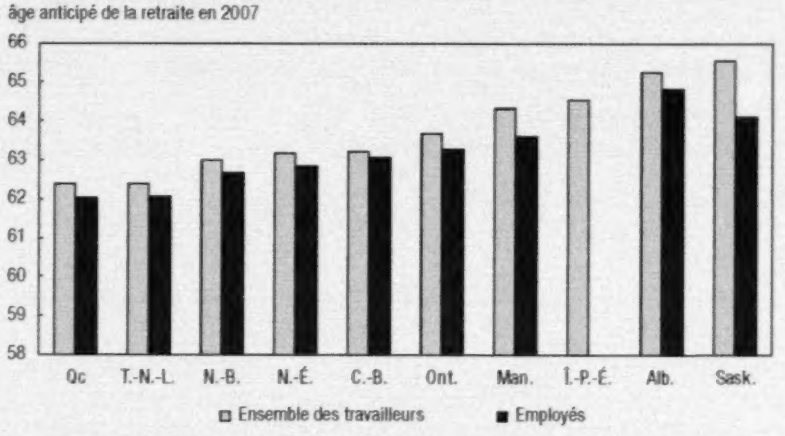

1. Une retraite définitive survient lorsque le revenu d'emploi passe de 5 000 $ ou plus à moins de 5 000 $ pendant au moins les quatre années suivantes.
Notes : Le terme « Ensemble des travailleurs » regroupe les employés et les travailleurs autonomes. Le résultat pour les employés de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas présenté en raison de la taille d'échantillon trop faible.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL), 2007 à 2011.

Graphique 3.2
En 2007, l'Alberta et la Saskatchewan affichaient les taux de chômage les moins élevés de toutes les provinces

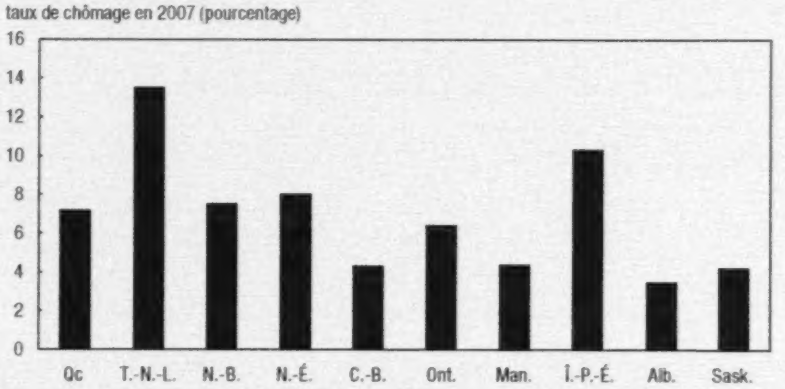

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2007.

Tableau 1
Probabilité prédite de la retraite définitive[1] avant 62 ans selon le taux de chômage de la région économique[2], hommes et femmes nés entre 1941 et 1946

	1941	1942	1943	1944	1945	1946
	probabilités prédites[4] (pourcentage)					
Taux de chômage[3] de la région économique						
Hommes						
Taux de chômage plus faibles	37,5	32,9	30,8	30,0	29,3	32,3
Taux de chômage moyens	41,1	37,0	34,1	32,4	31,2	33,1
Taux de chômage plus élevés	48,5	45,4	41,3	37,7	35,1	34,5
Femmes						
Taux de chômage plus faibles	53,3	51,7	43,9	46,2	44,3	42,9
Taux de chômage moyens	60,8	59,3	50,4	50,6	48,3	45,8
Taux de chômage plus élevés	74,5	73,6	63,6	59,7	56,9	51,6

1. Une retraite définitive survient lorsque le revenu d'emploi passe d'un revenu supérieur à 5 000 $ à un revenu inférieur à 5 000 $ pendant au moins les quatre années suivantes.

2. Les modèles comprennent, en plus de l'âge et du taux de chômage de la région économique de résidence, l'état matrimonial, la présence d'une incapacité (mesurée par la réclamation du crédit pour incapacité), l'obtention de prestations d'assurance-emploi au cours de l'année, la syndicalisation, un indicateur de travail autonome durant l'année (oui ou non), le statut socioéconomique (mesuré par les revenus cumulatifs personnels de l'individu entre 1982 et 1991) et le nombre d'années de participation à un régime de pension. Au total, 12 modèles ont été estimés (c.-à-d. pour chacune des 6 cohortes nées entre 1941 et 1946, séparément pour les hommes et les femmes).

3. Les taux de chômage plus faibles, moyens et plus élevés varient pour chacune des cohortes en fonction des taux de chômage auxquels elles ont été exposées. Ces taux ont diminué étant donnée l'amélioration générale des conditions d'emploi qui s'est produite entre 1991 et 2007.

4. Toutes les probabilités du tableau sont significatives au seuil de 5 % ou moins, sauf pour la cohorte des hommes de 1946.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales (DAL), 1991 à 2011.

dans un modèle de régression[6]. Par ailleurs, des taux de chômage plus faibles sont non seulement associés à une probabilité moindre de perdre son emploi, mais également à une probabilité plus forte d'en trouver un nouveau suivant une mise à pied.

D'autres facteurs influent sur la prise de la retraite

Bien que le taux de chômage ait un impact significatif sur la probabilité de la retraite avant 62 ans, il est important de noter que d'autres facteurs ont un effet encore plus marqué, comme la présence d'une incapacité et le fait d'avoir reçu des prestations d'assurance-emploi au cours de l'année. Par ailleurs, le fait d'être syndiqué ou d'avoir cotisé à un régime de retraite pendant au moins 5 ans était également associé à une probabilité de retraite plus élevée. Finalement, les hommes célibataires étaient plus susceptibles de prendre une retraite avant 62 ans que ceux qui étaient mariés ou divorcés, alors que chez les femmes, ce sont celles qui étaient mariées qui étaient les plus susceptibles de prendre leur retraite plus tôt. De tels résultats signifient que même si les conditions économiques locales ont leur importance, d'autres facteurs jouent également un rôle important dans les décisions de retraite des travailleurs canadiens.

Diane Galarneau *est analyste principale à la Division de la statistique du travail de Statistique Canada,* ***Martin Turcotte*** *est analyste principal à la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada,* ***Eric Fecteau*** *est un étudiant participant au programme d'enseignement coopératif de l'Université d'Ottawa, et* ***Yves Carrière*** *est professeur agrégé au département de démographie de l'Université de Montréal.*

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

Cet article s'appuie sur les données provenant des Données administratives longitudinales (DAL) de 1991 à 2011. Ces données sont construites à partir d'un échantillon de 20 % des dossiers fiscaux T1. La banque DAL est de source administrative et compte peu de variables sur les caractéristiques démographiques et du marché du travail des individus, mais bénéficie en revanche d'un grand nombre d'observations s'échelonnant sur une longue période et un niveau de détail élevé sur les sources de revenus. Cette base de données étant longitudinale, elle permet de suivre les déclarants dans le temps et d'observer des phénomènes de transition (comme la retraite).

Les lecteurs qui voudraient obtenir plus de renseignements sur les données, les concepts et les indicateurs utilisés dans la présente étude sont invités à consulter la version détaillée de cet article, *Impact du taux de chômage local sur la retraite définitive*. Cette dernière version propose également une comparaison des tendances obtenues avec les données de l'Enquête sur la population active (EPA) de 1976 à 2013.

Définition de la retraite définitive

Puisque la banque DAL ne permet pas d'identifier les personnes ayant pris leur retraite lors d'une année précise, une définition a été créée pour les fins de l'article. L'univers du présent article comprend les personnes à risque de prendre leur retraite, soit celles âgées de 50 à 80 ans qui avaient un revenu d'emploi à un moment donné durant la période d'observation.

Les retraités sont définis comme étant les individus qui sont passés d'un état de personne occupée (ayant un revenu d'emploi de plus de 5 000 $ en dollars de 2011) une année donnée à celui de retraité (ayant un revenu d'emploi de 5 000 $ et moins) l'année suivante. Pour que la retraite soit considérée comme étant « définitive », le revenu d'emploi des individus doit demeurer sous le seuil établi pendant au moins quatre (4) ans afin que des arrêts de travail temporaires, par exemple liés à une mise à pied ou à une maladie, ne soient confondus avec la retraite. Pour être compris dans l'échantillon, un individu doit être présent pendant les cinq ans qui servent à déterminer son statut de retraité (soit l'année de sa retraite et les quatre années suivantes) dans la banque DAL. Les retraites ainsi définies sont considérées comme étant « définitives », même si certains sont peut-être retournés sur le marché du travail après une période de cinq ans.

Taux de chômage local

Afin de capter l'effet du taux de chômage local sur l'âge anticipé de la retraite définitive, on a utilisé le taux de chômage annuel moyen de la population en âge de travailler tiré de l'EPA pour chacune des régions économiques (RE). Les 73 RE du Canada ont ensuite été réparties en 3 groupes distincts selon que le niveau de leur taux de chômage était relativement faible, moyen ou relativement élevé au cours d'une année donnée. En 2007, par exemple, les RE ayant un taux de chômage plus élevé avaient un taux qui s'élevait à 9,7 % en moyenne, comparativement à un taux de 6,3 % parmi les RE à taux moyen, et un taux de 3,9 % parmi les RE ayant un taux de chômage plus faible. Ces regroupements ne sont pas statiques dans le temps, de sorte que certaines RE peuvent changer de groupe d'une année à l'autre suivant les tendances de leur taux de chômage annuel.

Notes

1. Voir Schellenberg et Ostrovsky (2008).
2. Voir Chan et Stevens (1999 et 2002); Coile et Levine (2009 et 2010); Bosworth et Burtless (2011); et Gutsman et coll. (2011).
3. Les résultats portent sur les salariés qui avaient des gains d'emploi de 15 000 $ ou plus à 50 ans et dont leurs gains ont été supérieurs à ce niveau pendant au moins 6 des 9 années avant d'atteindre 50 ans, ceci pour éviter d'inclure des déclarants ayant eu un faible lien au marché du travail. Des modèles ont également été estimés sans cette limite de 15 000 $, lesquels ont donné des résultats semblables.
4. Le choix de ces âges vient principalement de la définition de la retraite adoptée dans cet article (qui requiert un retrait du marché du travail pendant une période minimale de quatre ans) ce qui restreint la période d'observation aux années 1991 à 2007, puisque la dernière année de la banque DAL était 2011 au moment d'écrire cet article.
5. Ces résultats sont conformes à ceux de plusieurs études américaines qui ont examiné l'impact de la récession de 2008 et qui concluent également que des taux de chômage élevés ont un impact sur le moment de la retraite (Coile et Levine, 2009, 2010 et 2011; Gustman et coll. 2011; Bosworth et Burtless, 2011). Ils s'apparentent également à ceux d'études canadiennes sur l'impact d'une mise à pied chez les travailleurs âgés quant à la décision de la retraite qui concluent également que cela constitue un incitatif à la retraite hâtive (Finnie et Gray, 2011; Neil et Schirle, 2009; Chan et Stevens, 1999 et 2002).
6. À la suite de la récession de 1991, le taux de chômage moyen au Canada est demeuré relativement élevé jusqu'en 1996 (à plus de 10 %), puis il a diminué jusqu'à 7 % en 2007. La cohorte de 1941, qui a eu 50 ans en 1991, a été exposée à des taux de chômage plus élevés (variant de 11,6 % à 8,5 % de 1991 à 2000) que celle de 1946, dont les taux de chômage ont varié de 9,4 % à 7,0 % de 1998 à 2007. Cette amélioration a été observée dans les trois groupes de RE. Les cohortes plus récentes ont également été exposées à de moins grandes variations du taux de chômage d'une RE à l'autre.

Documents consultés

BOSWORTH, Barry P., et Gary BURTLESS. 2011. *Recessions, Wealth Destruction, and the Timing of Retirement*, Center for Retirement Research au Boston College, document de travail n° 2010-22.

CHAN, Sewin, et Ann Huff STEVENS, 2002. *How Does Job Loss Affect the Timing of Retirement?*, NBER Working Paper Series n° 8780, National Bureau of Economic Research.

CHAN, Sewin, et Ann Huff STEVENS. 1999. *Employment and retirement following a late career job loss*, Rutgers University, Department of Economics, document de travail n° 1999-03.

COILE, Courtney C., et Philip B. LEVINE. 2011. « Recessions, retirement, and social security », *American Economic Review*, vol. 101, n° 3. Mai.

COILE, Courtney C., et Philip B. LEVINE. 2010. *Recessions, Reeling Markets, and Retiree Well-Being*, NBER Working Paper Series n° 16066, National Bureau of Economic Research.

COILE, Courtney, et Philip B. LEVINE. 2009. *The Market Crash and Mass Layoffs: How the Current Economic Crisis May Affect Retirement*, NBER Working Paper Series n° 15395, National Bureau of Economic Research.

FINNIE, Ross, et David GRAY. 2011. *Labour-Force Participation of Older Displaced Workers in Canada : Should I Stay or Should I Go?*, IRPP study n° 15, Institut de recherche en politiques publiques.

GUSTMAN, Alan L., Thomas L. STEINMEIER et Nahid TABATABAI. 2011. *How Did the Recession of 2007-2009 Affect the Wealth and Retirement of the Near Retirement Age Population in the Health and Retirement Study?*, NBER Working Paper Series n° 17547, National Bureau of Economic Research.

NEIL, Christine, et Tammy SCHIRLE. 2009. « Remain, retrain or retire: Options for older workers following job loss », *Retirement Policy Issues in Canada*, publié sous la direction de Michael G. Abbott, Charles M. Beach, Robin W. Boadway et James G. MacKinnon, Montréal, McGill-Queen's University Press.

SCHELLENBERG, Grant, et Yuri OSTROVSKY. 2008. « Planification de retraite et attentes des travailleurs plus âgés », *Tendances sociales canadiennes*, septembre, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.